

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 403

présenté par
M. Salles et M. Gomes

ARTICLE 5

Après le mot :

« défavorisé, »

rédiger ainsi la fin de la dernière phrase de l'alinéa 3 :

« où que ce soit »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à sortir d'une logique purement cartographique, en visant un seul objectif partout : lutter contre les éventuelles prémisses du décrochage...